

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2017
Séance du 12 Avril 2017**

**N° 01
Objet : Adhésion au Syndicat
Intercommunal des Collectivités
Territoriales Informatisées
Alpes Méditerranée**

Est nommé secrétaire de séance : FERAUD Maryline

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à POULEAU Philippe
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°9)
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BAILLE Denis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n° 17
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUBERT Serge
BARTOLINI Bernard
BONNET Martine
CAREL Serge
CASA Chantal
ISOARD Roger
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2017

Application agréée E-justice.com

004-200067437-20170412-01-DE

Monsieur Thibaut LE CORRE, rapporteur, expose ce qui suit :

La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération s'est rapprochée du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM) afin de mettre en œuvre son projet d'adhésion.

La nécessité d'élargir le champ des applications utiles au bon fonctionnement des services, la poursuite de l'optimisation des ressources informatiques en termes d'organisation, de productivité, de formation et de support, et enfin, la volonté de diminuer les coûts, sont autant de raisons de proposer l'adhésion de la communauté d'agglomération au SICTIAM, avec la perspective :

- de réaliser des économies sur les dépenses de maintenance, les achats de matériels, de logiciels et de consommables, et ce, au travers de marchés négociés globalement par le SICTIAM, dans lesquels la communauté d'agglomération pourra puiser à sa convenance ;
- de bénéficier des capacités et compétences du SICTIAM en matière de conseil et de conduite de projets ;
- et, enfin, de trouver appui auprès du SICTIAM dans les domaines d'intervention qui sont les siens, à la fois s'agissant des applications fonctionnelles, de l'expertise technique et de sa capacité à proposer des actions d'assistance.

Le syndicat exerce pour le compte de ses membres et sur leur territoire des compétences liées au **management des données**, à la **sécurité** et à l'**expertise des systèmes d'information**, à la **modernisation des métiers**, et à l'**accompagnement des usages** par le biais notamment de missions telles que, la supervision, la maintenance et sécurité du système d'information, la gestion d'infrastructures informatiques, la prise en charge de services externalisés, la fourniture et déploiement de solutions de gestion métiers, les mises à disposition en mode hébergé, l'élaboration de plans de **formation**, les **centrales d'achats**, les études et projets, les **technologies de l'internet** et les services en ligne, les plateformes de **dématérialisation** et outils connexes, la plateforme de **logiciels métiers**, les plateformes de **publication de données**.

Ces missions ne sont pas déterminées de manière limitative, mais pourront être complétées par le Comité Syndical pour définir l'offre de services, selon les besoins, par le biais d'un catalogue de services thématiques.

Le SICTIAM compte, à ce jour, plus de 260 communes et établissements publics répartis dans les Alpes-Maritimes, dans le Var, les Bouches du Rhône, le Gard, les Alpes de Haute Provence, le Vaucluse et les Hautes Alpes.

L'adhésion de la collectivité au SICTIAM permettant l'accès à son catalogue de services dont le descriptif complet est disponible en ligne (<https://catalogue.sictiam.fr>) comporte différentes modalités précisées par les statuts :

- une contribution aux frais d'administration générale : la participation est fixée à 11 000 € en 2017 pour le périmètre réservé aux besoins internes de l'agglomération (hormis les applications métiers). Une étude des besoins pour

le territoire de l'Agglomération est prévue et sera susceptible de modifier la cotisation.

- la mise en œuvre de plans de services à la demande, comportant la description détaillée de la prestation attendue et les éléments de participation financière associés.

Après délibération,

le CONSEIL D'AGGLOMERATION, à la majorité pour 3 votes contre :

- approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération au SICTIAM
- approuve les statuts du SICTIAM, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- Mandate la Présidente pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Le CONSEIL D'AGGLOMERATION

- procède à la désignation d'un délégué(e) titulaire, et un délégué(e) suppléant appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,

Les candidatures proposées sont :

Titulaire : Thibaut LE CORRE,

Suppléant : Philip NICOLosi

En application de l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été présentée pour les postes à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Monsieur Thibaut LE CORRE, titulaire, et Monsieur Philip NICOLosi, suppléant, sont désignés pour siéger au Comité Syndical du SICTIAM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2017

Application agréée E-legalite.com

004-20067437-20170412-01-DE